



Commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire

3212 - Activités culturelles

Contrat territorial de développement culturel 2011-2013 de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union

Rapport n° CP/2011/457

Service gestionnaire :

Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport vise à présenter le document cadre relatif au Projet Territorial de Développement Culturel de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union.

I – Un volet culturel pour le Contrat de territoire de l'Alsace Bossue

Lors de la séance plénière du 25 octobre 2010, le Conseil Général du Bas-Rhin a adopté de nouvelles orientations de ses politiques en faveur de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire pour les années 2011-2014. Ainsi, les interventions du département s'inscrivent dorénavant dans une « charte de développement culturel » qui a défini dans ses objectifs, la territorialisation de ses interventions et le partenariat avec les collectivités locales.

Le contrat de territoire de l'Alsace Bossue signé le 11 juin 2011, permettra l'expérimentation et l'élaboration d'un *Projet Territorial de Développement Culturel*. Ainsi, le Conseil Général et les Communautés de Communes de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union se sont engagés depuis décembre dernier dans la mise en œuvre de ce projet, avec la volonté d'améliorer la cohérence et la transversalité des actions menées pour le développement artistique et culturel par les différents acteurs locaux concernés. Un des enjeux du projet est de venir s'inscrire dans la convention triennale entre le département du Bas-Rhin et la Moselle, signée le 14 août 2010. Cette convention vise à renforcer la coopération des deux départements dans le domaine de la culture.

II – Etat des lieux et diagnostic culturel

Afin d'élaborer une stratégie de développement culturel pour le territoire de l'Alsace Bossue, L'Agence Culturelle d'Alsace a été missionnée par le Conseil Général du Bas-Rhin pour la réalisation d'un premier diagnostic culturel. Les points les plus significatifs sont :

- ✓ L'Alsace Bossue est lacunaire en équipements culturels structurants.
- ✓ Il y a une présence significative de la population jeune.
- ✓ Les axes de développement du territoire par la culture ne sont pas très visibles autrement que sur l'aspect de la valorisation du patrimoine.
- ✓ Il y a une forte mobilité des publics.
- ✓ L'offre culturelle est tributaire d'initiatives qui semblent trop ponctuelles.

Une enquête complémentaire est venue questionner les besoins des publics en Alsace bossue. Dans les différents services culturels qui coexistent sur le territoire, les publics

ne sont pas évalués et les acteurs manquent souvent d'informations sur cet aspect. Trois aspects ressortent de cette enquête :

- ✓ L'Alsace Bossue semble avoir un fort dynamisme notamment sur le plan musical, avec un niveau de pratiques amateurs important. Cependant, on a peu de connaissance des jeunes talents du territoire dans ce domaine. D'autre part, cet intérêt pour la musique ne ressort pas du côté des sorties et des concerts.
- ✓ D'après l'enquête, les domaines d'activités qui touchent des publics quantitativement plus nombreux sont : le cinéma, le livre et la lecture. Bien que les fêtes populaires touchent les différentes classes d'âge de manière identique, les manifestations culturelles et les programmations de spectacles sont peu fréquentées. Elles sont par ailleurs peu nombreuses à l'année.
- ✓ Une demande de travail pour les publics spécifiques ressort de l'enquête, notamment en direction des jeunes qui ne bénéficient pas d'une offre assez adaptée à leurs besoins ou leurs envies.

III - Présentation des axes de développement culturel de l'Alsace Bossue

Le plan d'action a été élaboré avec les acteurs culturels de l'Alsace Bossue lors de trois réunions de concertation qui ont eu lieu à Lorentzen en Mars et Avril dernier. Ces réunions ont rassemblé des présidents d'associations culturelles, des artistes locaux, des référents de la lecture publique, des référents du tourisme, du patrimoine et des établissements scolaires. Parmi la trentaine de personnes présentes, figurait également, des élus, des maires de communes, des acteurs du champ des enseignements artistiques (ADIAM, écoles de musique du territoire) ainsi que des représentants de chorales et d'harmonies.

Réalisant une synthèse de tous les éléments ressortis lors de ces réunions, les axes de développement culturel pour le territoire dont il sera question pour la période allant de 2011 à 2013 sont :

- développer des projets artistiques et culturels structurants pour le territoire ;
- accompagner la structuration et la mise en réseau des acteurs et des équipements du territoire ;
- élaborer des outils d'évaluation des actions développées.

Ces axes trouveront des applications concrètes par des actions qui visent à :

- réaliser l'état des lieux des équipements et des calendriers culturels du territoire (création, à la rentrée 2011, d'un répertoire des salles existantes sur le territoire pouvant accueillir des spectacles, et création d'un site internet qui centralise les programmations de chaque association) ;
- réunir en octobre 2011, avec l'ADIAM, les quatre écoles de musique du territoire, et mener une réflexion spécifique sur la question des enseignements artistiques ;
- développer, pour l'année 2012, une opération d'envergure qui crée du lien entre les acteurs et les associations du territoire ;
- organiser des « stammtisch » culturels entre 2011 et 2012, c'est à dire des réunions collectives de travail, sur des thématiques de développement du patrimoine culturel local ;
- mettre en place, sur la durée du projet, un observatoire des pratiques et des activités culturelles existantes en Alsace Bossue ;
- favoriser le travail en réseau de l'offre culturelle et notamment de l'offre multi-support (son, image, multimédias) avec les espaces de la lecture publique.

Vous trouverez, ci-joint, le « Contrat territorial de développement culturel de l'Alsace Bossue et du pays de Sarre-Union », reprenant les orientations politiques du projet avec, en annexe, le diagnostic culturel du territoire et les éléments complets du plan de développement culturel pour 2011-2013.

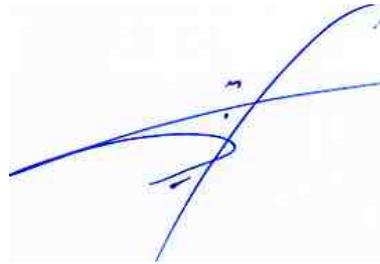
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le contrat territorial de développement culturel de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union pour les années 2011 à 2013 à intervenir avec les deux communautés de communes d'Alsace Bossue et du Pays de Sarre Union,*
- *autorise le Président à signer le contrat.*

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL